Grâce au partenariat entre le SDIS 57 et l'IUT de Thionville-Yutz

SAPEURS POMPIERS DE LA MOSELLE

&

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

IUT THIONVILLE YUTZ

DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Photo : Anthony BOUGES - SDIS 57

SAPEURS POMPIERS DE LA MOSELLE

UN ENGAGEMENT CITOYEN AU SERVICE DES MOSELLANS

Partenariat entre l'IUT de Thionville et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle

Candidature sapeur-pompier volontaire conventionnée IUT

Être étudiant et Sapeur-Pompier Volontaire c'est possible !

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez intégrer l'Institut Universitaire de Technologie de Thionville-Yutz à la prochaine rentrée.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Moselle et l'Université de Lorraine ont établi un partenariat qui vous permet, au cours de vos années d'études, d'intégrer l'effectif des Sapeurs-Pompiers Volontaires de la Moselle.

Que vous envisagiez ou non une carrière au sein de la profession, vous êtes les bienvenus au sein des Unités Opérationnelles de Thionville et de Yutz.

Être Sapeur-Pompier Volontaire constitue un engagement comportant des contraintes de disponibilité afin d'assurer des gardes en caserne et des astreintes à votre domicile. Néanmoins, c'est l'occasion pour vous d'exercer une activité synonyme d'engagement au sein de la vie locale, mais aussi d'acquérir une expérience opérationnelle dans le domaine de la sécurité. C'est aussi l'occasion d'obtenir un complément de ressource proportionnel à votre participation et votre engagement.

L'ensemble de la formation nécessaire sera assuré par les Sapeurs-Pompiers de Moselle. Le cursus initial d'une durée de 4 semaines aura lieu durant le mois d'août et vous permettra d'être pleinement opérationnel dès la rentrée. De plus, le partenariat avec l'IUT vous permettra de venir renforcer les effectifs en cas d'opérations majeures durant les heures de cours sous certaines conditions.

Si vous êtes intéressé(e), merci de nous transmettre un Curriculum Vitae précisant les éventuels modules de formation Sapeur-Pompier que vous auriez déjà ainsi qu'une lettre de motivation, avant le 1er juin 2023. Les documents sont à transmettre par mail à Madame Anabelle HENTZEN à l'adresse suivante : *anabelle.hentzen@sdis57.fr*

Vous trouverez par ailleurs, ci-joint, un document de présentation ainsi que des informations complémentaires relatives aux conditions de recrutement, aux contraintes de formation et de disponibilité.

En espérant vous compter parmi nous à la prochaine rentrée universitaire.

www.sdis57.fr
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle
3, rue de Bort-les-Orgues - Saint-Julien-les-Metz - BP 50083 - 57072 METZ Cedex 03
Tél. : 03 87 79 45 00

SAPEURS POMPIERS DE LA MOSELLE

UN ENGAGEMENT CITOYEN AU SERVICE DES MOSELLANS

Partenariat entre l'IUT de Thionville et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle

1. Quelles sont les conditions de recrutement ?

- Participer aux tests de recrutement et de sélection,
- Être apte médicalement,
- Disposer d'un casier judiciaire vierge.

2. Que faire si je suis intéressé(e) ?

Envoyer une lettre de motivation par mail à Madame Anabelle HENTZEN à l'adresse suivante : *anabelle.hentzen@sdis57.fr* et y joindre un Curriculum Vitae en précisant si vous êtes Sapeur-Pompier Volontaire dans une autre collectivité ainsi que les formations déjà acquises.
Ces documents doivent être transmis avant le 1er Juin 2023.

En cas de besoin, ou pour toutes questions, vous pouvez également joindre la gestionnaire de recrutement au 03.82.59.18.11 aux heures ouvrables.

3. Comment se déroule le recrutement ?

Aprés un entretien, en visoconférence ,avec le chef d'unité operationnelle de yutz courant juin, vous recevrez une convocation par mail vous invitant à vous présenter aux tests sportif de recrutement et à deposer votre dossier administratif et medicale.

A l'issue des tests sportif l'ensemble du dossier sera transmis au service de Ressources Humaines et vous pourrez prendre rendez vous pour votre visite medicale.

A ce titre, vous devez fournir les pièces suivantes pour la constitution

de votre dossier administratif:

- un certificat médical du médecin traitant autorisant la pratique d'activités sportives *(cette pièce est indispensable pour pouvoir passer les tests de recrutement)*;
- le dossier administratif envoyé par mail entièrement complété;
- l'autorisation parentale signée (pour les mineurs) contenue dans votre dossier administratif;
- la copie d'une pièce d'identité recto-verso;
- une copie de votre permis de conduire (pour ceux qui en sont détenteurs);
- les photocopies de vos diplômes sapeur-pompier;
- un RIB à votre nom;
- 1 photo d'identité;
- une attestation de natation de 50m;

pour votre dossier médical :

- un bilan sanguin datant de moins de 6 mois comprenant :
    - Numération Formule Sanguine;
    - Glycémie à jeun;
    - EAL;
    - ASAT / ALAT;
    - Gamma GT;
    - Créatine;
    - Anticorps anti Hbc
    - Anticorps anti Hbs (qui doivent être obligatoirement supérieurs à 10UI)
    - Glycosurie;
    - Protéinurie;
    - Hématurie;

- le compte rendu d'une radiographie pulmonaire de face datant de moins d'un an.
- un électrocardiogramme interprété par un cardiologue datant de moins d'un an.
- Photocopies du carnet de vaccination pour les vaccins obligatoires : DTP, Hépatite B (3 vaccins) , COVID 19

De plus, le carnet de santé ou de vaccinations sera à apporter le jour de la visite de recrutement.

Rappel : La vaccination contre l'hépatite B étant obligatoire pour être sapeur-pompier, il faudra que le jour de votre visite médicale de recrutement votre schéma vaccinal soit complet (3 doses selon le schéma 0-1-6 mois) et qu'il soit accompagné d'une sérologie prouvant l'immunisation (supérieur à 10UI) a faire 4 semaines aprés le dernier vaccin.
Le schéma vaccinal et long. Il est a débuter dés que possible.

Concernant la vaccination contre le COVID 19, un pass vaccinal à jour est obligatoire.

Les frais occasionnés par ces examens sont à la charge des candidats.

Si vous êtes porteur de lentilles de contact, il est impératif de ne pas les porter lors de votre visite médicale.
Un test de recherche de stupéfiants sera effectué lors de cette visite médicale.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'Infirmière Capitaine Estelle NEU, infirmière de la 1re compagnie du Thionvillois à adresse mail suivante : *estelle.neu@sdis57.fr*

A l'issue des tests, les candidats seront recrutés pour la session de formation en août.

4. Quelles sont les formations nécessaires pour être opérationnel ?

- Un module **Équipier Prompt-secours** (MODUT) – 6 jours : du lundi 31 Juillet au samedi 5 août;
- Un module **Équipier secours à personnes** (EQSAP) – 6 jours : du lundi 21 au samedi 26 août;
- Un module **Équipier opération Incendie/Diverses** (EINDI) – 9 jours : du lundi 7 au samedi 12 août et du mercredi 16 au vendredi 18 août.

5. Comment vais-je être formé(e) à ma future mission ?

La durée de la formation est dépendante du profil de chaque candidat retenu.
Par conséquent :

- Si vous n'avez **jamais été Sapeur-Pompier Volontaire** (SPV), votre formation **débutera le lundi 31 Juillet et durera jusqu'au samedi 26 août** afin de valider les 3 modules d'équipier.

- Si vous êtes partiellement formé, votre formation complémentaire vous permettra de suivre les formations non acquises et nécessaires pour être opérationnel.

6. Dans quelles conditions va se dérouler la formation ?

- Les repas des jours de formations sont pris en charge.

- Les formations sont indemnisées (environ 350 euros)

7. Quelles missions devrais-je assurer par la suite ?

L'astreinte

Les Unités Opérationnelles sollicitent pour armer les engins de secours, du personnel en astreinte. Une convention est signée entre l'IUT et le SDIS afin de permettre à 3 étudiants de quitter les cours en cas d'alerte de l'astreinte et d'être indemnisés.

La garde

Vous devez assurer au minimum l'équivalent d'une garde de 24 heures par mois.
Ces gardes sont indemnisées et peuvent se décomposer en deux gardes de 12 heures jour ou nuit (8h – 20h ou 20h – 8h). Les gardes sont indemnisées ainsi que le temps passé en intervention.

La formation

Vous devrez réaliser vos Formations au Maintien des Acquis tout au long de votre engagement. Ces formations sont indemnisées et représentent environ 24 h par an.

8. Mon habillement ?

L'ensemble des effets vestimentaires et les équipements de protections sont fournis par le SDIS. Ils vous seront affectés durant toute la durée de votre engagement et devront être resitués à la fin de ce dernier.

9. Pouvez-vous me présenter le SDIS et mon secteur d'intervention ?

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Moselle.

- 5 000 femmes et hommes au service de la population des territoires mosellans,
- Un maillage territorial fort avec plus de 220 casernes,
- Plus de 500 appels par jour au Centre de Traitement de l'Alerte (CTA),
- Environ 200 interventions quotidiennes soit 1 toutes les 7 minutes, près de 70 000 opérations de secours par an.

Le SDIS de la Moselle est composé de près de 5 000 femmes et hommes, volontaires, professionnels, membres du service de santé et personnels administratifs œuvrant au quotidien avec pour seul objectif une distribution performante des secours sur le territoire. Ils peuvent à ce titre compter sur près de 1 000 véhicules opérationnels. Le CTA/CODIS qui traite plus de 500 appels par jour et assure la gestion de plus 200 interventions déclenchées quotidiennement en moyenne.

Le SDIS est un établissement public départemental rassemblant l'ensemble des unités opérationnelles coordonnées par un État-major. Il est placé sous l'autorité du Préfet pour le volet opérationnel et du Président du Conseil d'Administration pour le volet financier. Le SDIS de la Moselle est une collectivité publique à part entière. Il est administré par un organe collégial disposant du pouvoir délibérant : le Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS).

Depuis mars 2015, le Président du CASDIS est Monsieur Patrick WEITEN, Président du Conseil Départemental. Sous son autorité et celle du Préfet, le Colonel François VALLIER assure la direction et la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie, ainsi que la direction administrative et financière de l'établissement public.

Le bassin de Thionville

Le bassin opérationnel de Thionville regroupe 24 Unités Opérationnelles de tailles variées. Vous serez, durant votre engagement, placés sous la responsabilité des Unités Opérationnelles de Yutz ou de Thionville.

L'Unité de Thionville réalise environ 6 000 interventions chaque année et dispose de 13 agents de garde en permanence. Elle est dotée d'engins pour l'ensemble des missions courantes ainsi que de la plupart des spécialités.

L'Unité de Yutz réalise environ 2 500 interventions chaque année et dispose de 6 agents de garde en permanence. Elle est dotée d'engins pour l'ensemble des missions courantes ainsi que d'un bras élévateur, d'un camion pour les feux de forêt, et d'un camion citerne d'eau.

10. Ma rémunération ?

Vos formations initiales sont rémunérées à hauteur d'environ 350 € pour les 4 semaines. Cette somme, certes minime, est à mettre en balance avec la possibilité durant le reste de l'année d'intégrer le dispositif opérationnel (une garde de 24h étant rémunérée 100€ environ).

La rémunération des Sapeurs-Pompiers Volontaires étant une indemnité, elle n'est pas sujet à l'imposition et ne rentrera donc pas en ligne de compte dans le calcul de vos revenus.

Partenariat entre l'IUT de Thionville et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle

Les tests sportifs

Mesdames et Messieurs,

Au cours de votre processus de recrutement comme sapeur-pompier volontaire, vous allez réaliser une série de tests sportifs.

Le jour de l'épreuve, vous réaliserez l'ensemble des tests décrits ci-dessous en tenue de sport. Pour votre confort, pensez à prendre une bouteille d'eau, ainsi qu'une tenue de rechange et des affaires de douche.

L'ensemble des épreuves sont encadrées par des formateurs qui vous ré expliqueront les consignes à chaque atelier.

Le Luc Léger - endurance des membres inférieurs

Objectif : Courir le plus longtemps possible en navette entre deux plots espacés de 20m.

Il s'agit de courir entre 2 lignes espacées de 20m en faisant des allers/retours au rythme d'une bande sonore. Après une période de 2 minutes d'échauffement, la vitesse augmente à chaque minute, ce qui correspond à un pallier. Le demi-tour s'effectue en appui sur un pied et non en faisant un arc de cercle, le pied doit dépasser la ligne. Si vous arrivez avant le signal sonore, vous devez l'attendre avant de pouvoir repartir. Un retard de 1 à 2m est toléré à condition de pouvoir le rattraper. Si vous mordez la ligne ou ne respectez pas les consignes précédentes, vous aurez un premier rappel à l'ordre avant d'être éliminé.

Vous trouverez aussi sur les différents stores de vos téléphones des applications avec la bande sonore du test si vous souhaitez vous entrainer en amont.

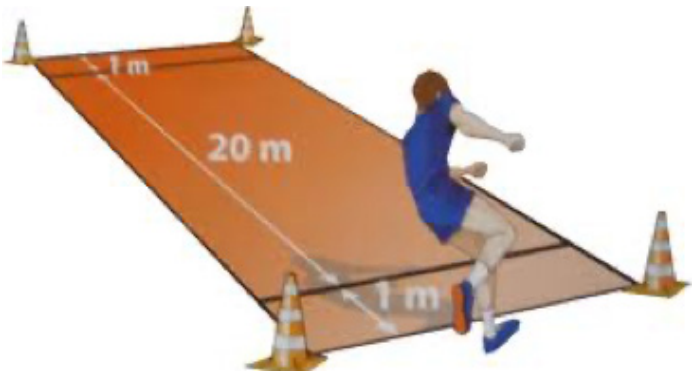

Les pompes - endurances des membres supérieurs

Objectif : Effectuer le maximum de pompes.

Position haute : pieds écartés de 10cm environ, en appui sur les orteils. Les bras tendus, mains en appui sur le sol écartées de la largeur des épaules (placées sous les épaules). Le corps en ligne (tête, tronc , fesses, genoux, pieds).

Position basse : bras fléchis, coude dans l'axe du corps, le corps en ligne, poitrine à 5cm du sol.

Alternance position haute et basse. Le test est arrêté lorsque le candidat ne réalise plus correctement le mouvement du fait de la fatigue.

Attention, ne seront comptabilisées que les pompes réalisées correctement.

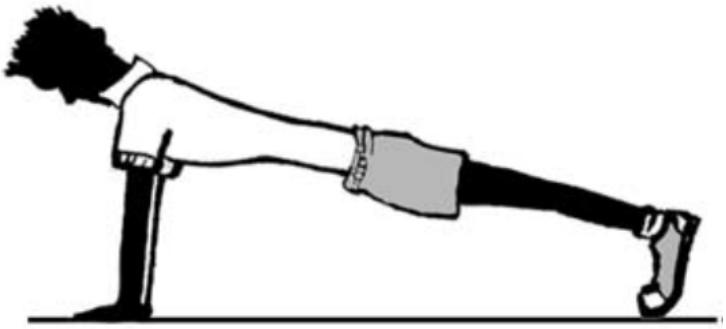

La souplesse

Objectif : Pousser le plus loin possible une règle carrée du bout des doigts.

Après avoir placé les pieds contre le dispositif en forme de caisse, pousser de manière continue une règle de section carrée.

Tenir la position au moins deux secondes en conservant les jambes tendues.

Les tractions - tonicité musculaire des membres supérieurs

Objectif : réaliser le maximum de tractions

Position basse : Suspendu, paumes des mains tournées vers le candidat (en supination), bras tendus écartés de la largeur des épaules.

Position haute : Amener le menton au-dessus de la barre par traction complète des bras coudes au corps.

Alternance position haute et basse.

Le test est arrêté lorsque le candidat ne réalise plus correctement le mouvement du fait de la fatigue.

Attention, ne seront comptabilisées que les tractions réalisées correctement.

Le Killy - endurance musculaire des membres inférieurs

Objectif : Garder le plus longtemps possible la position

Le dos à plat contre le mur, les cuisses horizontales formant un angle de 90° avec le buste et les jambes, tête en appuis contre la paroi. Les bras ballants non appuyés au mur ou posés sur les cuisses.

Le test est arrêté lorsque le candidat ne réalise plus correctement le mouvement du fait de la fatigue.

Le gainage - endurance musculaire du dos et de la ceinture pelvienne

Objectif : Garder le plus longtemps possible la position

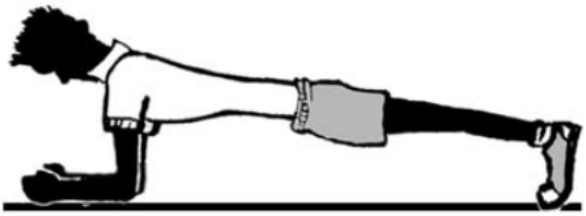

Position de départ : En appui sur les avant-bras un genou au sol. Pieds écartés de 10 cm en appui sur les orteils

Position à maintenir : Corps Tendu. Les membres inférieurs dans le prolongement du tronc en appui sur les avant-bras et les orteils. La ceinture abdominale ne doit pas toucher le sol. Le corps est en ligne.

Le test est arrêté lorsque le candidat ne réalise plus correctement le mouvement du fait de la fatigue.

Le parcours en obscurité

Objectif : Ce test a pour but d'évaluer votre degré de claustrophobie, ainsi que l'appréhension du noir.

Dans cette épreuve vous porterez un masque sur le visage ainsi qu'un appareil respiratoire sur le dos et vous devrez réaliser un parcours dans le noir en suivant un fil d'Ariane.

Vous serez, lors de ce parcours, amenés à passer au-dessus d'une poutre de 30 cm et cheminer dans un tunnel en zigzag pour y récupérer du materiel. Durant toute la durée de l'évaluation le masque sera occulté et vous serez dans l'obscurité complète.

Appréhension du vide

Objectif: Ce test a pour but d'évaluer votre degré d'appréhension au vide

Lors de cette épreuve, il s'agit d'évaluer votre appréhension du vide en montant sur une passerelle à plus de 5 mètres de haut à l'aide d'une échelle.

Vous serez équipés d'un harnais et d'une corde afin d'assurer votre sécurité au cours de l'épreuve. Vous devrez monter à l'échelle, enjamber la rambarde afin de vous tenir debout sur une passerelle puis de redescendre à l'aide de l'échelle.

Seul le test d'appréhension au vide et le parcours en obscurité sont éliminatoires. Le reste des tests physiques de recrutement permettent au médecin d'évaluer votre aptitude physique. Faites simplement votre maximum.

Flashez ce QR Code pour découvrir les tests sportifs en vidéo